



Grâce à une équipe de juristes qualifiés, un grand nombre de conflits peut trouver une solution, sans avoir recours aux tribunaux.

Nos garanties...

Une résolution amiable des conflits : vis-à-vis des tiers une mise en demeure d'un organisme extérieur à la copropriété a beaucoup plus d'impact que celle faite par le représentant de la copropriété.

Conseil et assistance juridique : vous disposez de conseils juridiques gratuits liés à votre garantie et de l'aide d'un spécialiste en droit, formé à l'écoute et à la négociation.

Organisation et suivi de la procédure judiciaire : si l'assureur n'obtient pas satisfaction à l'amiable, ou si la copropriété est attaquée en justice, l'assureur payera tout ou partie des frais d'avocats.

L'exécution des accords ou décisions judiciaires.

Les domaines d'intervention :

- Non-respect des dispositions légales ou du règlement de copropriété (travaux privatifs entrepris sans autorisation sur des parties communes), stationnement abusif dans une cour commune...
- ▶ litiges avec une société de services : ascensoriste, chauffagiste, société d'entretien d'espaces verts, société de nettoyage, entreprise de sécurité,
- ▶ litiges avec un salarié de la copropriété : gardien, jardinier,
- ▶ litiges de voisinage : restaurant provoquant des odeurs, fumées, bruits, arbres non élaqués, travaux chez un voisin, occasionnant des nuisances ou des dommages aux bâtiments de la copropriété.
- recouvrement des charges.

Pour

Les syndics de copropriétés, les copropriétaires.

Le petit plus d'Odealim

Le libre choix de l'avocat.

Un accompagnement assuré par des spécialistes du droit immobilier et de la copropriété.

95 % de nos assurés s'estiment satisfaits ou très satisfaits de l'utilisation de ce contrat

En tant qu'organisme de formation, nous proposons des sessions autour de l'assurance protection juridique pour la copropriété, à destination des dirigeants, directeurs de copropriété, gestionnaires de copropriété, expérimentés ou non

AssurTréso

En complément de la protection juridique, solution aux litiges des copropriétés, nous vous proposons une véritable protection des copropriétaires bons payeurs grâce à notre produit AssurTréso et sa garantie des charges impayées. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour toute étude et tarification

Vous contrôlez les dépenses de la copropriété en matière de justice et évitez les mauvaises surprises.



ASSURCOPRO







Équipe dédiée



Proximité régionale



Espace client

ASSURGÉRANCE

FIDENTIALP **JBSA** **DE GRISSAC**



Groupe de sociétés de courtage en assurances dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu à Paris 01. Les cabinets Assurcopro Paris, Assurcopro Sud, Assur Partenaires, Assurgéranc Fidentialp, JBSA, Ripert de Grissac et Roseline Brun sont immatriculés à l'Orias en qualité de courtier d'assurance respectivement sous les numéros 07001384, 07002075, 07019280, 07002557, 07019218, 07008316, 10055023, 07004058, 07000241, 07000020 et 07002738 (vérifiable sur le site orias.fr). Chaque cabinet dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière aux articles I. 512-6 et I. 512-7 du code des assurances. Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). 4 place de Budanest - CS 92459 -75436 Paris Cedex 09 (acpr.banque-France.fr)